



Rôle de l'AESH :

- Signe et envoie à la coordinatrice, son emploi du temps (en précisant les horaires précis, les temps d'accompagnement et les temps à disposition).
- Effectue les tâches demandées par l'enseignant.
- S'interroge sur la façon d'optimiser son accompagnement en collaboration avec l'enseignant :
 - ✓ Comment optimiser l'autonomie de l'élève dans les apprentissages ?
 - ✓ Comment faciliter la participation de l'élève aux activités collectives et aux relations interindividuelles ?
 - ✓ Comment assurer l'installation de l'élève dans les conditions optimales de sécurité et de confort ?
- Rend compte de ses observations à l'enseignant (à l'oral ou avec un cahier de liaison par exemple).
- Assiste aux ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation) des élèves qu'il accompagne.
- Rédige un compte rendu du bilan de son accompagnement et de ses observations pour chaque ESS.
- Signale et régularise toute absence ou tout changement d'emploi du temps. (Formulaire de demande d'autorisation d'absence).